

Conseil municipal du 5 mars 2020

Les points suivants ont été examinés :

-Finances

Vote du compte de gestion et du compte administratif 2019 de la commune

En fonctionnement : Dépenses : 2 016 487,53€, Recettes : 2 144 291,61€

Résultat: 127 804,08€

En investissement : Dépenses : 838 074,53€ Recettes : 837 869,65€

Résultat : -204,88€

Résultat global de l'exercice 2019 : + 127 599,20€

Vote du compte de gestion et du compte administratif du service Assainissement

En fonctionnement : Dépenses : 168 632,13€ Recettes : 121 607,43€

Résultat: -47 024,70€

En investissement : Dépenses : 128 364,23€ Recettes : 35 631,28€

Résultat : - 92 732,95€. Compte tenu des reports antérieurs, le résultat de clôture est un excédent de 484 569, 98€.

-Urbanisme

Achat de la parcelle AL22 , d'une contenance de 100m², rue des Vergers pour l'euro symbolique.

Dénomination de la rue de Bourdelas prolongée jusqu'aux constructions récentes du bas du lotissement des Queuilles

Convention pour occupation précaire du garage d'une maison sise sur la parcelle AI 161, rue Saint Roch. La location sera consentie moyennant le paiement d'un loyer de 40€/mois.